

Renouvellement de notre CCT santé 21 !

Le texte de notre CCT version 2022 – 2025 est enfin prêt !
Ce fut un long processus qui a nécessité énormément d'énergie mais nous y sommes parvenu-e-s !
Les indemnités actuelles, les vacances et la durée du travail restent inchangées.

Tandis que la grille salariale sera augmentée de **+0.6% en janvier** prochain en raison de l'IPC,
puis également de **+0.5% en décembre 2022**.

Les articles qui permettent de mettre un cadre à la durée du travail hebdomadaire, la planification des horaires
et les décomptes des heures supplémentaires ont été revus pour régler le temps de travail.

Nous avons aussi décidé de renforcer les contrôles et de prévoir des sanctions si la commission paritaire
constate des manquements répétés. **C'est pourquoi nous aurons besoin de vous**. Dès 2022, nous devons
être ensemble attentifs au respect de la CCT en particulier sur les dispositions du temps de travail.

Pour des explications complètes sur les modifications de la CCT, nous vous donnons

Rendez-vous le 07 décembre par visioconférence

<https://us06web.zoom.us/j/84777601682?pwd=N2FQUzFIZS9uNkZ2TU5kTTUxRzNQdz09>

Première présentation à **17h00**,
Deuxième présentation à **19h30**,
pour une durée maximale de 2 heures.



Ces séances s'adressent à tout le personnel des institutions soumises à la CCT. **syndiqué ou non !**

La nouvelle CCT doit être approuvée par les membres des syndicats. Nous organiserons le vote par courrier.

Conscient-e-s des efforts accrus consentis depuis le début de la pandémie, au nom de toutes et tous les
membres de notre syndicat, nous saluons votre engagement de tous les jours. Nous profitons également de
vous souhaiter une belle fin d'année, et, surtout, restez en bonne santé ! Avec nos salutations syndicales.

La Chaux-de-Fonds, le 29 novembre 2021

Pour le comité de section
Yasmina Produit
Secrétaire régionale SSP-RN